



## Réunion du Comité Syndical

du 22 septembre 2010

### CS – 4.05 Marché « transport et traitement de déchets en provenance de l'UIOM de Bourogne ».

**RAPPORT**  
Présenté par Marcel GRAPIN  
Vice-Président

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que le S.E.R.T.R.I.D a procédé à une consultation concernant le transport et le traitement de déchets en provenance de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Bourogne.

Il en précise les caractéristiques, à savoir :

#### I - Type de procédure

Appel d'offres ouvert, passé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

#### II - Descriptif du marché

Le marché est d'une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il concerne le transport et le traitement des ordures ménagères, des encombrants et les déchets industriels banals.

Le marché est divisé en deux lots :

- lot n°1 ordures ménagères
- lot n°2 encombrants et déchets industriels banals

#### III - Critère de jugement des offres

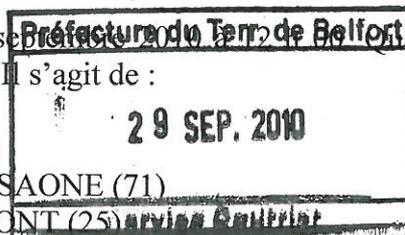
Offre économiquement la plus avantageuse, sur la base du critère unique du prix le plus bas.

#### IV - Déroulement de la procédure

Une publicité a été envoyée simultanément au J.O.U.E. et au B.O.A.M.P. le 15 juillet 2010.

La remise des offres était fixée au 3 septembre 2010. Quatre sociétés ont retiré le dossier de consultations des entreprises. Il s'agit de :

- SITA CENTRE EST - BESANCON (25)
- VEOLIA PROPRETE - CHALON SUR SAONE (71)
- TRANSPORT IENN - VIEUX CHARMONT (25)
- SITA CENTRE EST - ST APPOLINAIRE (21)



Une d'entre elles a remis une offre dans le délai accordé. Il s'agit de :

- SITA CENTRE EST

Le dépouillement de cette offre fait apparaître les résultats suivants :

- lot n°1 : 118.63 € HT /tonne
- lot n°2 : 94.01 € HT/tonne

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 15 septembre 2010, a décidé d'attribuer le marché à la société SITA CENTRE EST pour les deux lots.

**A L'UNANIMITE, le Comité Syndical, ayant préalablement reçu communication de l'ensemble des pièces et documents constituant le marché et en ayant pris connaissance :**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la société SITA CENTRE EST le marché correspondant, pour les lots n° 1 et n° 2, et ce pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 22 septembre 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 30 SEP. 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2010**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président**



---

**Leouahdi Selim GUEMAZI**

